



★ Instructions de Course ★

Larmor-Plage - Le Belon - Larmor-Plage

Samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022

1. REGLES

La course, ouverte aux Yachts jaugeés HN OSIRIS et JCH, sera régie par les Règles de Course à la Voile et de la Fédération Française de Voile - Les prescriptions nationales s'appliquant aux équipages étrangers - La partie B, section II (règles de barre et de route) du RIPAM, lorsqu'elle remplace le chapitre 2 des RCV.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés à la Société Nautique de Larmor-Plage.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- **Samedi** : Toute modification dans le programme ou les IC sera affichée au plus tard à 10h00 - Pavillon Lima envoyé à terre.
- **Dimanche** : Toute modification dans le programme ou les IC sera faite par **VHF** à partir de 9h00 et répétée toutes les 15' jusqu'à 11h00 - Pavillon **Lima** envoyé sur bateau Comité.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de la Société Nautique de Larmor-Plage. Quand le pavillon **Yankee** du Code International des Signaux est envoyé, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4. Quand le pavillon **Aperçu** est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.

5. PROGRAMME

Samedi :

- Course poursuite Premier bateau au départ à 12 h

Dimanche :

- Course poursuite : Ligne de départ ouverte à 10h00
- Remise des prix à la SNL à partir de 18 h

6. PAVILLONS DE CLASSE : Pour tous les yachts : pavillon **Charlie** du code International des Signaux.

7. ZONE DE COURSE

Entre la rade de Lorient au nord, La cardinale Sud « Les Chats » à l'Est, l'Isle Verte à l'Ouest

8. PARCOURS

Le parcours côtier est décrit dans l'annexe III « Parcours ».

Un pavillon ou une flamme **Orange** sera envoyé avec un signal sonore 5' avant l'ouverture de la ligne.

9. MARQUES de DEPART

Samedi : - La ligne de départ sera entre le mât arborant le guidon **SNL**, un pavillon **Orange** sur le voilier Comité « **Beniguet** » et la bouée latérale Tb « l'Ecrevisse ».

Dimanche : - La ligne de départ sera entre le mât arborant le guidon **SNL**, un pavillon **Orange** sur la vedette Comité « **TIARE** » et l'extrémité du môle de Port-Manech

10. MARQUES d'ARRIVEE

Samedi : - La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le guidon **SNL**, un pavillon **Orange** et un pavillon **Bleu** sur la vedette « **TIARE** » et l'extrémité du môle de Port-Manech

Dimanche : - La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le guidon **SNL**, un pavillon **Orange** et un pavillon **Bleu** sur le voilier « **BENIGUET** » et la bouée latérale Tb. « l'Ecrevisse ».

11. SYSTEME DE PENALITE

- Pour la course poursuite, un bateau parti par erreur avec un groupe précédent le sien verra son heure d'arrivée majorée d'une durée égale à trois fois l'erreur commise.

12. TEMPS LIMITE

Les yachts manquants à finir après 19h le samedi et 17h le dimanche, seront classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

13. RECLAMATION - REPARATIONS

- Les formulaires de réclamation sont disponibles au bureau « Jury » de la Société Nautique de Larmor-Plage. - Réclamations, demandes de réparation doivent y être déposées avant 18h le dimanche - Un avis sera affiché dans les 10 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins au bureau du jury.

- Les concurrents devront indiquer leur intention de réclamer (pavillon Bravo) au bateau du Comité de course assurant l'arrivée, (identification réclamant-réclamé), ceci modifie la règle 61 des RCV.

14. CLASSEMENT : Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de 1.

15. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

Le remplacement de concurrent ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de course ou du Jury. Le remplacement d'équipements endommagés ou perdus ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

16. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels arborent le guidon de la Société Nautique de Larmor-Plage.

17. REMISE DES PRIX

Dimanche à la Société Nautique de Larmor-Plage à partir de 18h

18. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et, ou, corporel.

19. MAREES A PORT-MANECH

Samedi 10 septembre 2022 : **BM : 11h29 - PM : 17h36** **Coef. 98-102**

Dimanche 11 septembre 2022 : **BM : 12h11 - PM : 18h14** **Coef. 104-106**

Tout navire qui abandonne doit prévenir l'organisation dans les meilleurs délais

20. Les communications se feront sur le canal :

21. ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Marika Bonnor - Tél. 06 80 02 10 12

Président du Jury : François Lozachmeur

ANNEXE - PARCOURS

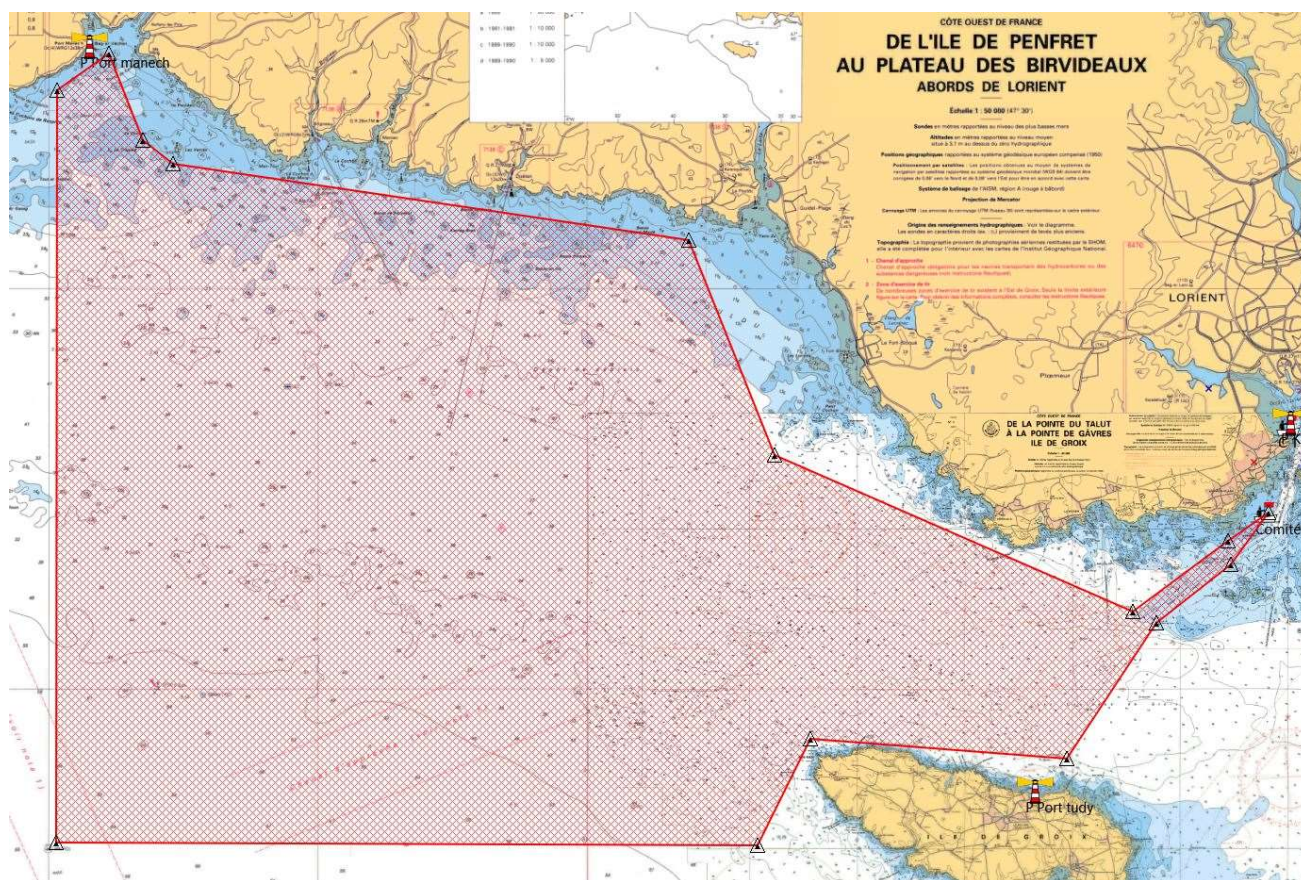
ALLER (17 milles théorique)

- Ligne de départ entre le bateau Comité et la bouée latérale « L'Ecrevisse » -
- Bouée latérale A2 du chenal Ouest à laisser à Tribord -
- Tourelle des Verrès, danger isolé BRB, à laisser à Tribord
- **Arrivée** : Entre la tombée du môle de Port Manech et le Comité de course

RETOUR (17 milles théorique)

- Ligne de départ entre la tombée du Môle de Port-Manech et le comité de course
- Tourelle des Verrès, danger isolé BRB, à laisser à Bâbord –
- Bouée latérale A2 à laisser à Bâbord
- Arrivée : Entre le bateau Comité et la Bouée latérale « L'Ecrevisse »

Zone d'évolution régates Larmor plage – Le Belon - Larmor plage



Selon cartographie WGS 84 du SHOM : Cartes 7031L/2014 - 7138L/2013 - 7139L/2014 - 7140 L 2010

Société Nautique de Larmor-Plage-rue de la Frégate BP 45 56260 Larmor-Plage Courriel : snl@wanadoo.fr